



Situation des dettes dans le cadre d'un licenciement

Par **falexis**, le **22/06/2010** à **14:33**

Bonjour,

J'effectue en ce moment un abandon de poste. J'ai reçu trois lettres recommandées dont je n'ai pas donné suite.

Puis, la quatrième qui arrivera incessamment sous peu sera le licenciement.

J'ai reçu ma fiche de paie qui bien sûr indique 0 euros, seulement un autre document s'intitulant situation des dettes accompagnait la fiche de paie.

Je crois savoir que la situation des dettes est relative à la démission. Normalement, le salarié n'a pas à s'acquitter d'une dette quelque ce soit dans le cadre d'un licenciement.

Je suis facteur et j'aimerais savoir si cette situation des dettes est valable dans mon cas et si je dois m'acquitter de cette dette ou si ce n'est qu'une simple formalité administrative?

Merci de votre réponse

Par **miyako**, le **22/06/2010** à **19:47**

Bonsoir,

l'abandon de poste n'est jamais la solution pour aucun problème, elle ne peut déboucher que sur des problèmes plus graves.

L'employeur n'est absolument pas obligé de licencier et il peut parfaitement demander des dommages et intérêts justifiés.

avez un statut privé ou public?

amicalement vôtre

suji Kenzo